

97.3328

**Interpellation Ruffy
Schoah. Errichtung
einer «Gedenkstätte»**

**Interpellation Ruffy
Shoah. Crédation
d'un «lieu de mémoire»**

Wortlaut der Interpellation vom 19. Juni 1997

Ich frage den Bundesrat, ob er im Rahmen der Bemühungen zur Aufarbeitung unserer jüngsten Geschichte, namentlich der Zeit des Zweiten Weltkrieges, und zum Gedenken an die Tragödie der Schoah bereit ist, die Schaffung eines «Ortes der Erinnerung» an den Holocaust und an andere Völkermorde zu prüfen.

Das Medium des Films wäre – von seiner Geschichte und von den Werken her, die es hervorgebracht hat, aber auch von seiner Verwendung zu Propagandazwecken oder zur offiziellen Darstellung der Ereignisse in Form von Wochenschauen – besonders geeignet, die Erinnerung an all das, was zur Schoah und zu anderen Völkermorden geführt hat, wachzuhalten.

Durch die Schaffung einer historischen Cinemathek, die durch eine Photothek, eine Bibliothek und eine Videothek zu ergänzen wäre, könnten während des ganzen Jahres Filme und andere Darbietungen vorgeführt werden, die zwar existieren, in den Programmen der kommerziell geführten Kinos aber nur kurz auftauchen und dann wieder verschwinden. Eine solche «Gedenkstätte» müsste für alle offen sein, vor allem aber für Schülerinnen und Schüler.

Texte de l'interpellation du 19 juin 1997

Dans le cadre des efforts faits pour réexaminer l'histoire récente, notamment la période de la Deuxième Guerre mondiale et rappeler la tragédie de la Shoah, le Conseil fédéral est-il disposé à envisager la création d'un «lieu de mémoire» qui serait consacré à l'holocauste et aux autres génocides? Le cinéma, par son histoire, par les œuvres qu'il a suscitées, par son utilisation comme moyen de propagande ou comme traitement officiel des faits sous forme d'actualités serait particulièrement utile pour rappeler tout ce qui a conduit à la Shoah et à d'autres génocides.

La création d'une cinémathèque historique, complétée d'une photothèque, bibliothèque, vidéothèque permettrait de présenter tout au long de l'année des films et autres réalisations, qui existent, mais apparaissent et disparaissent au gré des programmations des horaires commerciaux. Ce «lieu de mémoire» devrait être ouvert à tous, aux écoliers en particulier.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Aguet, Berberat, Borel, Burgener, Carobbio, de Dardel, Fankhauser, Fässler, Gross Andreas, Gross Jost, Hubacher, Hubmann, Jutzet, Leemann, Marti Werner, Maury Pasquier, Ostermann, Rechsteiner Paul, Rennwald, Roth, Strahm, von Felten, Weber Agnes (23)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit
L'auteur renonce au développement et demande une réponse écrite.

*Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates
vom 10. September 1997*

*Rapport écrit du Conseil fédéral
du 10 septembre 1997*

La Cinémathèque suisse à Lausanne possède parmi sa vaste collection de films de fiction et de documentaires suisses et étrangers un nombre non négligeable de documents d'époque qui traitent de la Deuxième Guerre mondiale en général et de la Shoah en particulier. Tout comme les Archives fédérales (AF), elle abrite, entre autres, toutes les éditions du

Ciné-Journal suisse des années 1940 à 1963. Il convient de mentionner aussi la Bibliothèque nationale suisse (BN), la Phonothèque nationale suisse et les AF, qui possèdent des collections ayant trait à cette époque de l'histoire et qui les tiennent à la disposition d'un large public.

Dans la foulée des efforts déployés pour réexaminer notre histoire récente, toutes ces institutions ont élargi, au cours de ces derniers mois, leur offre de prestations, notamment en dressant des bibliographies signalétiques et courantes, en constituant des documentations et en organisant des manifestations. Au cours des derniers mois, la Cinémathèque suisse n'a cessé de prêter des films et des documents pour qu'ils puissent être montrés lors de projections ou à la télévision. La BN a élaboré une bibliographie sur le thème «La Suisse entre 1939 et 1945», bibliographie que le public peut consulter notamment sur Internet. Dans la salle de lecture, elle a constitué une bibliothèque d'œuvres à consulter sur place. La bibliographie et cette bibliothèque contiennent les principaux ouvrages traitant de la Shoah.

Les AF ont dressé des bibliographies spécialisées ainsi qu'analytiques et critiques et organisent pour les personnes intéressées, notamment les écoles, des ateliers consacrés à l'histoire récente de la Suisse et aux problèmes que pose l'historiographie.

Ces institutions ont prévu encore d'autres initiatives à plus long terme et de nature à répondre à la requête de l'auteur de l'interpellation. Citons, par exemple, le projet «La sauvegarde de notre mémoire audiovisuelle», réalisé dans le cadre des commémorations du 150e anniversaire de l'Etat fédéral suisse. Ce projet prévoit, entre autres choses, que toutes les éditions du «Téléjournal» (de 1954 à 1989) et celles du Ciné-Journal suisse (de 1940 à 1975) qui ont pu être conservées, ainsi que d'autres documents sonores seront transférés sur de nouveaux médias numériques, complétés par des sources écrites ou iconographiques provenant de la BN et rendus accessibles à un vaste public. Ce projet est réalisé par l'association Memoriav, qui regroupe les AF, la BN, l'Office fédéral de la communication, la Cinémathèque suisse, la Phonothèque nationale suisse et la Société suisse de radiodiffusion et télévision.

En réalisant ces différents projets et initiatives, les institutions susmentionnées s'efforcent de présenter à un large public l'histoire de la Suisse et de la placer dans son contexte international, offrant ainsi à toutes les personnes intéressées l'occasion de procéder à un réexamen de notre histoire récente. Il conviendra d'examiner la possibilité de créer un «lieu de mémoire» dans le cadre des multiples efforts déployés actuellement pour faire la lumière sur notre histoire et en collaboration avec toutes les institutions et commissions intéressées. A cette occasion, il faudrait aussi déterminer s'il est judicieux de se limiter au média du cinéma pour engager ce réexamen de notre histoire.

Le Conseil fédéral souhaite souligner une fois encore qu'un «lieu de mémoire» ne peut, à lui seul, entretenir le souvenir des atrocités auxquelles conduisent l'antisémitisme, le racisme et le génocide et sensibiliser davantage l'opinion publique aux tendances de ce genre que l'on constate aujourd'hui. Aussi, ces prochains temps, une importance particulière sera-t-elle accordée aux efforts déployés par les organisations et les institutions qui fournissent ce travail de sensibilisation, contribuant ainsi à informer la société et à prévenir une évolution tendant au mépris de la vie humaine. A cet égard, il convient aussi de citer les nombreux projets et initiatives lancés par des particuliers pour la création de chaires et de lieux de rencontre, projets et initiatives qui sont soutenus par des interventions de parlementaires.

Diskussion verschoben – Discussion renvoyée

Interpellation Ruffy Schoah. Errichtung einer «Gedenkstätte

Interpellation Ruffy Shoah. Crédation d'un «lieu de mémoire»

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1997
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	17
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	97.3328
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.10.1997 - 08:00
Date	
Data	
Seite	2286-2286
Page	
Pagina	
Ref. No	20 042 824